

Questions fréquentes sur l'offre de transaction

- 1. Devrai-je vendre mes certificats d'actions si j'accepte l'offre de transaction ?**

Non, cette offre de transaction ne signifie pas que vous devez vendre vos certificats d'actions. C'est à vous de décider si vous souhaitez continuer à en détenir ou si vous préférez les vendre.
- 2. Puis-je accepter l'offre de transaction même dans le cas où j'ai déjà vendu l'ensemble de mes certificats d'actions ?**

Oui, si vous déteniez des certificats d'actions en date du 28 juin 2023, vous avez la possibilité d'accepter l'offre de transaction, et ce, même si vous avez vendu vos certificats d'actions à une date ultérieure.
- 3. Les détenteurs de certificats d'actions qui acceptent l'offre peuvent-ils continuer à négocier leurs certificats ?**

Oui, l'acceptation de l'offre n'empêche pas les détenteurs de certificats d'actions de négocier ces derniers sur la plateforme MTF ou sur Euronext une fois la cotation effective. Cette opération est planifiée pour le second trimestre 2025, avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 23 mai 2025. Veuillez consulter notre site Internet pour de plus amples informations concernant la cotation des certificats d'actions de la Banque Triodos sur Euronext : <https://www.triodos.com/en/investing/triodos-bank-depository-receipts>.
- 4. Pourquoi l'offre ne s'applique-t-elle qu'aux personnes qui détenaient des certificats d'actions en date du 28 juin 2023 ?**

La Banque Triodos souhaite proposer un arrangement aux détenteurs de certificats d'actions impactés par la suspension des échanges, puis par le rétablissement de la négociabilité des certificats.
- 5. Quelle est la prochaine étape ? Et comment puis-je valider le paiement lié à l'offre de transaction ?**

Les personnes qui détenaient des certificats d'actions le 28 juin 2023 et sont éligibles seront contactées avec une proposition de règlement personnelle en mars 2025.
- 6. Cette opération implique-t-elle que la Banque Triodos ne versera pas de dividende final pour 2024 ?**

La Banque Triodos prévoit de provisionner 101 millions d'euros avant impôts pour 2024. Cette provision est liée aux coûts prévisionnels de l'offre de transaction faite aux détenteurs de certificats d'actions et qui a été annoncée aujourd'hui même. Cette provision aura un impact significatif sur le résultat de la Banque Triodos en 2024. La Banque Triodos prévoit que ses résultats financiers de 2024 approcheront le seuil de rentabilité et qu'aucun dividende final ne pourra, par conséquent, être versé pour 2024. Dès lors, le dividende total pour 2024 sera égal au dividende intérimaire de 1,27 EUR qui a été payé en septembre 2024.
- 7. Quand pourrai-je indiquer si je souhaite accepter la proposition ?**

Nous contacterons les détenteurs de certificats d'actions éligibles en mars 2025 pour leur fournir de plus amples informations sur les conditions de cette transaction. D'ici là, vous ne devez rien entreprendre.

8. **Comment puis-je faire savoir que je n'accepte pas cette proposition ?**
Si vous décidez de ne pas accepter la proposition, vous ne devez rien entreprendre.
9. **Qu'implique une décharge totale et définitive ?**
Cela signifie qu'après avoir accepté la transaction, vous ne pourrez ni poursuivre la Banque Triodos ni maintenir de réclamations légales concernant les certificats d'actions de la banque.
10. **La proposition est-elle soumise à l'acceptation d'un nombre minimum de détenteurs de certificats d'actions ?**
Non, la proposition s'applique à tous les détenteurs de certificats d'actions qui rencontrent les conditions d'éligibilité. Chacun d'entre eux est libre d'accepter ou non la proposition.
11. **Suis-je éligible à la proposition si j'ai participé à une procédure judiciaire contre la banque en lien avec les certificats d'actions ?**
Vous n'êtes pas éligible si la procédure judiciaire à l'encontre de la Banque Triodos concernant une réclamation liée aux certificats d'actions est close, par exemple par le biais d'un jugement final. Si aucun jugement n'a encore été rendu dans le cadre d'une procédure en cours, votre éligibilité est effective. Néanmoins, si vous acceptez l'offre de transaction, vous marquez également votre accord sur une décharge totale et définitive.
12. **Que faire si j'ai des questions ?**
Si vous êtes éligible, nous vous contacterons en mars 2025 pour vous donner de plus amples informations sur l'offre de transaction. D'ici là, vous ne devez rien entreprendre. Si vous avez des questions concernant vos certificats d'actions, veuillez contacter le département des relations avec les investisseurs de la Banque Triodos via l'adresse mail investor.relations@triodos.com.